

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5508>



# Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -



Publication date: mardi 16 janvier 2018

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

---

Les déclarations de candidature et la constitution des dossiers se feront uniquement via Internet, au travers du portail de services I-PROF, du 8 au 28 janvier 2018.

Les dossiers de candidature doivent comprendre une lettre de motivation et un curriculum vitae. L'élaboration de ces deux pièces sera réalisée en ligne lors de la saisie de la candidature sur I-PROF. Les IPR et les chefs d'établissement saisiront leurs avis via I-PROF du 30 janvier au 8 février 2018.

La CAPA a lieu le vendredi 16 mars 2018. Les élus du SNES FSU sont majoritaires à la CAPA des agrégés. Faites suivre votre demande d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude en nous faisant parvenir votre fiche syndicale (à renvoyer au SNES : 6 allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON / par mail à s3dij@snes.edu) :

The image shows a complex form titled 'Liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés'. It contains various fields for personal information, professional details, and administrative data. The form is divided into several sections with different headers and sub-headers, and includes checkboxes and dropdown menus.

### Fiche Syndicale à transmettre avant le 15 mars 2018

La circulaire "Liste d'aptitude - accès au corps des agrégés" est disponible ici :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### Circulaire liste d'aptitude agrégés

La CAPA sera réunie le 16 mars pour élaborer la liste des promouvables qui sera examinée par la CAPN.